

RENTÉE 2019 : ADMISSION



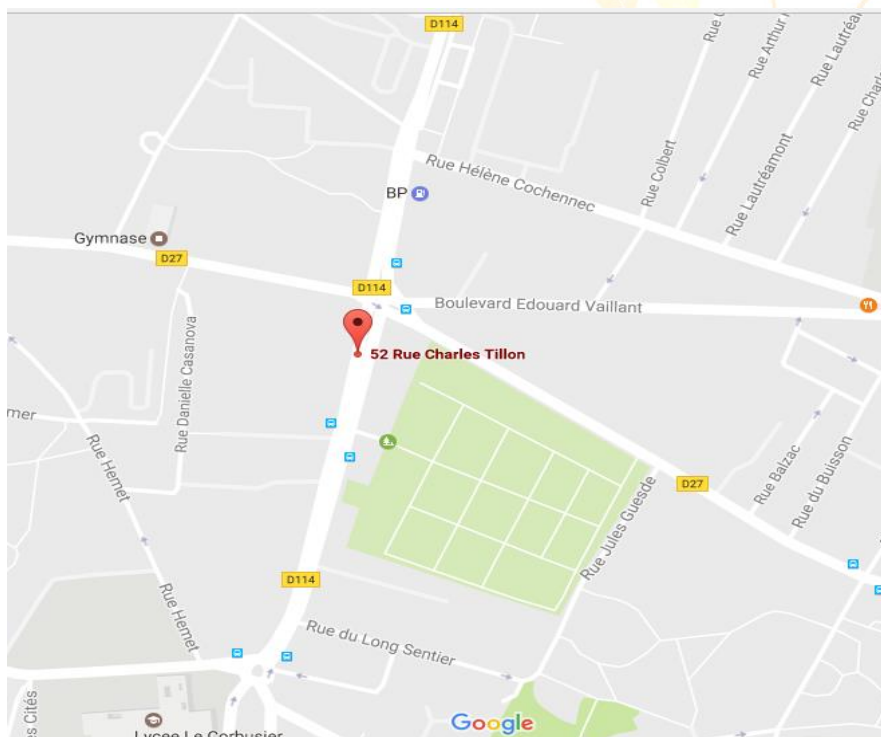
Le C.E.R.P.E centre de formation spécialisé depuis 40 ans dans les métiers de la petite enfance et du travail social vous informe sur les conditions d'admission à la formation d'EJE.

Candidat(s) Parcoursup

*1/ Vous êtes **lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation** de moins de 26 ans, vous devez vous préinscrire sur la plateforme Parcoursup à partir de janvier 2019.
(pour accéder au site : www.parcoursup.fr)*

Candidat(s) Hors Parcoursup

*2/ Vous êtes **Salariés ou demandeurs d'emploi**, votre admission passe directement par le C.E.R.P.E.
(www.cerpe.info)*



Tél. 01 48 34 67 26 – cerpe@cerpe.info

 <https://www.facebook.com/cerpeofficiel//>

★ *La formation au diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) peut se réaliser par la voie initiale, en apprentissage, ou en maintien dans l'emploi et se déroule sur trois années universitaires. Elle conduit à un diplôme d'Etat. Cette formation vient d'être réformée et de passer au grade licence (Niveau II).*

La formation s'articule entre des temps de cours théoriques (1500h) et de formation pratique (60 semaines) sur des terrains professionnels.

Le métier d'EJE, dont la mission de prévention précoce et de soutien au développement du jeune enfant, se réalise par l'accompagnement des enfants, de leurs parents mais aussi des équipes de professionnel(e)s.

Il nécessite une formation portant sur les savoirs contemporains quant au développement du jeune enfant, les dimensions psychosociales de relations à l'autre, les politiques de la petite enfance

Les EJE travaillent dans des structures aussi variées que les crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, les services de l'enfance en difficulté (MECS, IME...).

Contact :

☞ [Myriam ALTINDAGOGLU : 01 48 34 67 26](tel:0148346726)

☞ parcoursup.eje@cerpe.info

Nous serons disponibles pour vous informer et répondre à vos questions sur les nouvelles modalités d'admission et de formation au diplôme d'E.J.E. aux périodes suivantes :

INFORMATIONS COLLECTIVES

★ *Accueil téléphonique*

☞ *Du 21 au 25 janvier 2019*

☞ *Du 18 au 22 février 2019*

☞ *Du 11 au 15 mars 2019*

★ *Accueil au centre de formation entre 16h30 et 18h00 :*

☞ *Le jeudi 10 janvier 2019*

☞ *Le mardi 5 février 2019*

☞ *Le mardi 12 mars 2019*

☞ *Le mardi 16 avril 2019*

☞ *Le mercredi 22 mai 2019*